

# Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne  
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
langagier@nicel.Laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Responsables - rédaction : Pascal Sabourin  
- lecture d'épreuves : Yves Lefier

5<sup>e</sup> année, N° 25, © septembre-octobre 1997

## Dans ce numéro :

Assignation / Bogue (en informatique) /  
Confidentialité / Divorcer (se) / Frais, frisquet /  
Fret (il fait...) / Gortons (pour cortons, cre tons) /  
Mériter (se) / Pénalité (dans les sports) /  
Prélèvement de fonds / Service(s) de...



**Pensée langagière** (sur l'importance des compétences en communication) :  
« Dans les communications comme dans les affaires, si vous ne faites pas partie du rouleau compresseur, vous ferez partie du pavé! »



## NDLR

*Le Langagier* entame sa 5<sup>e</sup> année! Vingt-quatre numéros, plus de 250 termes étudiés, un tirage d'environ 650, et bientôt dans Internet, le modeste Bulletin linguistique du Département de français continue d'intéresser les usagers de la langue française à l'Université, dans la région et à travers la province. Alimenté principalement par les suggestions de ses lecteurs, *Le Langagier* se veut un outil de référence commode pouvant aider le lecteur moyen à améliorer sa connaissance de la langue française au quotidien.

Notre philosophie est simple : raisonner certains usages par l'étude de l'origine et des causes de phénomènes linguistiques, puis suggérer des solutions pratiques et abordables (toujours sur le ton de l'humour, cela va de soi!). Bonne lecture!

## Ouvrage de référence

Publié par le gouvernement fédéral, cet ouvrage n'a rien à voir avec la politique mais il peut vous aider à solutionner vos petits problèmes de rédaction :

□ *Guide du rédacteur de l'administration fédérale*, ISBN 0-660-91030-6, n° de catalogue S53-8/1983F.

On peut se le procurer à l'adresse suivante : Groupe Communication Canada, Ottawa, K1A 0S9. Aperçu du contenu : l'abréviation; l'emploi du trait d'union, des guillemets, de la majuscule, de la ponctuation; comment écrire la date, l'heure, les chiffres; les unités de poids, de mesure; les titres de fonctions, de civilité; etc.

## ASSIGNATION

Ce terme est très répandu dans le domaine de l'enseignement pour désigner un travail, une tâche qu'on confie à un étudiant. Malheureusement, son emploi dans ce sens est un anglicisme inexcusable. En effet, la langue française possède de nombreux mots pour rendre la même idée sans qu'on soit obligé de passer par l'anglais.

**Assignation** n'a conservé en français moderne que des sens économiques et juridiques. D'abord, le sens de : « action d'assigner quelque chose à quelqu'un pour sa part ». Ex. : L'assignation de parts par testament. Toujours dans le domaine du droit, il y a l'expression : **assignation** à comparaître devant le juge, **assignation** à résidence. Rien ici qui concernerait le fait de confier une tâche, un travail, un rôle à quelqu'un.

Pourtant, le verbe français **assigner**, que l'anglais a emprunté à l'ancien français pour en faire *to assign*, avait bien, parmi les sens acceptés, celui d'attribuer à quelqu'un un bien, un travail, une fonction, sens que l'anglais a retenus dans son dérivé *assignment*.

Quels termes équivalents trouve-t-on en français? Pourquoi pas le générique **travail**? On donne (confie) (demande) (impose... (parfois!))...un travail. Mais il y a aussi, selon le contexte : une dissertation, un devoir, une composition, une épreuve, un exercice, etc.

## BOGUE (en informatique) n.f. ou n.m.

Eh oui! Ce terme est entré (revenu?) dans la langue française en 1980. Nous avons pourtant le mot « parasite » pour parler d'anomalies dans le fonctionnement d'un logiciel, mais la nécessité de franciser le terme anglais *bug* fut trop pressante, surtout en France! Il est intéressant de noter qu'en anglais, *bug* est une contraction de *bugger*, emprunté à l'ancien français « bougre » (de *Bulgarus*, « Bulgare ») qui désignait un personnage plutôt drôle et gaillard, ou un individu un peu rustre. Pourquoi la langue française n'a-t-elle pas, à l'exemple de l'anglais, créé « boug » (Bulgare - bougre - boug) pour la « bibitte » qui dérègle nos logiciels?

Enfin, si vous entendez dans les couloirs : « Cesse de me boguer! », ne fronchez pas trop les sourcils! Car s'il est, à l'origine, un anglicisme (Ex. : *Stop bugging me!*), le substantif francisé **bogue** a bien droit, lui aussi, de faire des petits!

## CONFIDENTIALITÉ

Une lectrice s'inquiète du fait que ce mot ressemble étrangement à l'anglais *confidentiality* et qu'il pourrait bien s'agir d'un anglicisme! Excellent réflexe *langagier*, Madame! Dans ce cas-ci, cependant, on ne parle pas d'anglicisme mais plutôt de calque, c'est-à-dire d'un mot dont la formation en français a été précipitée par la présence et l'influence d'un mot semblable en anglais.

Le terme circule dans la langue française depuis 1981, dérivé de **confidentiel** qui est apparu en français vers 1775, lequel fut formé à partir de **confiance** (du latin *confidentia*). Il s'agit donc d'une filière rigoureusement française, mais reconnaissons qu'elle a subi quelques interventions de l'anglais en cours de route!

## DIVORCER (se)

Pourquoi entendons-nous : « Ils se sont divorcés » alors que le verbe est bel et bien intransitif (qui n'a pas de complé-

ment d'objet) en français? L'anglais n'aide pas les Catholiques romains dans ce cas-ci puisque son verbe équivalent est transitif : « *She divorced him because of his constant snoring!* ».

L'origine du verbe **divorcer** suggère la raison pour laquelle le mot est intransitif. En effet, ce dernier vient du substantif **divorce** (lat. *divortium* « séparation »). Les premiers emplois attestés du verbe **divorcer** le sont au participe passé, comme dans l'expression *un mariage divorcé* (c'est-à-dire rompu), emploi intransitif puisque le participe agit comme un simple adjectif. Or, on sait que ce participe passé a donné naissance à l'adjectif **divorcé**. Ainsi, on dira « Il a épousé une divorcée; un couple divorcé ». Pour exprimer l'idée au passé, on dira : « Il a divorcé; il a divorcé d'elle; elle a divorcé d'avec lui ».

De toute manière, la forme pronominale (*se*) **divorcer** produirait un non-sens assez drôle car elle signifierait que la personne divorce d'elle-même! Ce cas rappelle celui de (*se*) **mériter** étudié dans ce même numéro.

## FRAIS/FRISQUET

Ailleurs dans ce numéro, nous allons aux sources de **fret**. Pour sa part, l'adjectif **frais/fraîche** a une origine très différente de **froid**, même si les deux formes se ressemblent. **Frais** vient d'un très ancien terme francique (la langue des Francs) qui a donné en anglais *fresh*, en allemand *frisch*, et en espagnol *fresco*.

Quant à **frisquet**, le terme est un dérivé du wallon (Belgique française) *frisque* « froid », lui-même emprunté au flamand *frisch*, et désigne un petit froid vif et piquant. Dans l'ordre, nous avons donc : un temps frais, frisquet, froid et FRET!

## FRET (il fait...)

Une expression savoureuse qu'on entendra de plus en plus dans les ascenseurs et les bureaux! Si le dictionnaire Robert ne relève pas encore ce terme dans ce sens, on le rencontre, par contre, dans le *Dictionnaire du français Plus*. Mais d'où vient cette expression qui rend mieux que le terme **froid** l'idée de températures basses, comme dans : « *Il fait fret ce matin!* », du moins dans l'esprit du locuteur?

Il faut remonter à l'origine du mot **froid**, dont la forme était au XIII<sup>e</sup> siècle, **freit** (prononcé frèit). Le mot a subi une « réfection » au XIV<sup>e</sup> siècle et est devenu **froid** (pour rappeler son origine latine), prononcé frwa dans les milieux cultivés, et frwè dans les milieux populaires. Gageons que nos ancêtres des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ont apporté dans leurs bagages le vieux terme campagnard **freit**,

qui persiste encore de nos jours parmi les personnes âgées et même les plus jeunes qui trouvent qu'un froid **fret** est plus froid qu'un froid **froid!**

## GORTONS (pour cortons, cretons)

Ces temps-ci, vous entendrez probablement votre vieille mère ou votre oncle dire : « Je prépare mes *gortons* de Noël ». Et vous aurez beau chercher, vous ne trouverez pas dans les dictionnaires usuels (Robert, Plus, Larousse, etc.) le terme *gortons*, ni **cortons** qui en est la forme d'origine. (En passant, cherchez-y donc **cretons!**). Le dictionnaire de Lorenzo Proteau, *Le français populaire du Québec* (1991), livre dont la critique « officielle » de Montréal s'était vertement moquée à sa sortie, est un des rares à signaler l'existence du mot **cortons**. Si les Français font grand cas de leurs « rillettes », plat fait principalement de porc et qui s'apparente aux cretons des cousins canadiens, il faut dire que nos **gortons (cortons, cretons)**, issus directement des ingénieux fours de nos grands-mères, ne cèdent pas leur place sur une rôti par un matin *fret!*

## MÉRITER (*se*)

Nous avons parlé de cette erreur dans notre numéro 20. Rappelons que le verbe **mériter** demande un complément direct. On mérite quelque chose; on ne peut « mériter à soi » quelque chose, comme on l'entend dans la forme fautive : « L'enfant *s'est mérité* une récompense ». La forme pronominale n'existe simplement pas en français! À la rigueur, on pourrait dire, dans un cadre familier : « Je ne me mérite pas », dans le sens : une partie de moi-même fait tant de bêtises qu'elle est indigne de l'autre qui fait le bien!

## PÉNALITÉ (dans les sports)

Les commentateurs sportifs de Radio-Canada n'ont pas hésité : ils ont préféré **pénalité** à *penalty*, terme employé couramment dans les stades de France. Il est juste de dire : pénaliser un joueur; la pénalisation d'un joueur par l'arbitre. Le terme ne vaut pas uniquement pour le domaine des sports. Il vient de l'adjectif **pénal**, « relatif aux peines, aux infractions ». On peut donc dire : « Le gouvernement impose une **pénalité** pour retard de paiement de l'impôt ».

## PRÉLÈVEMENT de fonds?

Une lectrice demande des précisions sur cette expression très répandue dans notre milieu. Pas plus que « levée » de fonds, ce terme ne convient à l'action de faire la collecte de dons. Voici pourquoi!

Le terme **prélèvement** est dérivé du verbe **prélever** qui a deux sens principaux. D'abord, celui de « prendre une partie d'un ensemble, d'une masse ». Ex. : **Prélever** un échantillon, un organe. Puis, le sens de « prendre une somme » d'un total. Ex. : **Prélever** 500 \$ sur son compte bancaire. Ainsi, lorsque vous autorisez Hydro Sudbury à aller chercher le montant de vos factures mensuelles dans votre compte bancaire, vous permettez qu'on fasse un « **prélèvement** automatique » sur votre compte.

Vous remarquez ici que **prélèvement** a toujours le sens actif d'aller chercher une partie d'un tout, et qu'il y a un aspect contraignant à cette action. L'origine du terme explique ce sens : le mot vient du latin *prae* « d'abord, avant », et de *levare* « lever », utilisé surtout en rapport avec le prélèvement d'impôts, de taxes (et ça, c'est contraignant!). Le terme ne convient donc pas à une situation où l'on sollicite et reçoit des dons. L'expression juste serait : Faire une collecte de fonds; collecter des fonds. Si la collecte correspond à une activité structurée ayant comme objectif la réalisation de projets bien définis, on parlera alors de « campagne de financement ». Il faut se méfier du terme anglais *Fundraising* (qui a le sens particulier de « to solicit money or pledges ») et qui suggérerait une équivalence entre lui et l'expression fautive « *levée* de fonds ».

## SERVICE(S) de...

Un lecteur demande s'il faut mettre le pluriel à l'expression « **Service** de la comptabilité », puisqu'on le fait dans « **Services** à la clientèle ». C'est une simple question de logique!

Posons la question suivante : le bureau dont on parle dispense-t-il un service unique ou plusieurs services? Dans le cas de la comptabilité, il s'agit évidemment d'un seul type de service. On dira donc : Le **service** de la comptabilité. Par contre, il sera juste de dire : Les **services** à la clientèle, puisque le bureau en question offre plusieurs types de services à la clientèle de l'entreprise.



## Nouveaux membres du personnel

Si vous ne figurez pas sur notre liste d'envoi, il suffit de nous le signaler (poste 4305) et **Le langagier** vous sera envoyé tous les mois, gracieusement du Département de français!